

Réglément Intérieur

Patinage Synchronisé

1) Définition

Le patinage synchronisé est un sport dérivé du patinage artistique qui se pratique en équipe. Dans ce sport, 12 à 16 patineurs sont attachés pendant la majorité de leur programme. Le but est de réaliser des figures techniques avec fluidité et élégance en restant synchronisé.

2) Engagement

Le patinage synchronisé est un sport d'équipe, en conséquent le patineur s'engage pour toute une saison entière.

En cas d'arrêt en cours de saison, le retour du patineur au sein de l'équipe est envisageable.

3) Les cours

Le patineur a l'obligation d'être présent à tous les cours que ce soit les cours individuels, les cours synchro et les cours hors glace.

Chaque patineur doit être présent minimum 15 min avant son cours.

4) Absences

En cas d'absence, le patineur doit avoir prévenu l'entraîneur ou le responsable synchro 1 mois à l'avance (sortie scolaire...).

En cas de maladie ou de blessure, le patineur se doit d'être présent à l'entraînement (hors-piste) pour observer les changements effectués sur le programme, excepté s'il est dispensé par l'entraîneur.

En cas d'absence à une compétition, le patineur doit prévenir 1 mois minimum à l'avance

En cas de non-respect de ses règles, le patineur se verra sanctionné.

5) Compétitions

Lors des compétitions, les patineurs sont encadrés par leur entraîneur, leur responsable synchro et leur chaperon.

Le patineur s'engage à partir et à revenir avec son équipe lors d'un déplacement pour une compétition, sauf cas exceptionnel.

Les déplacements, les repas et toute autre activité durant le week end se fait uniquement avec l'équipe.

Une liste sera fournie au patineur une semaine avant pour la préparation de sa valise.

6) Tenue d'entraînement

Chaque équipe a une tenue d'entraînement obligatoire.

En général, tee shirt noir, legging noir et veste noir « salamandres », les entraînements se feront toujours avec cette tenue sauf exception qui sera indiquée par l'entraîneur.

En cas d'oubli de la tenue d'entraînement, une sanction sera délivrée au patineur au bout du 3^{ème} oubli.

7) Sanctions

Les sanctions sont mises en place pour assurer la bonne discipline du règlement et mettre tous les patineurs au même niveau.

Les sanctions seront en accord avec la faute commise, allant de la simple punition (pompes, abdos..) à des sanctions plus dures comme la non-participation à une compétition.

8) Le coin des parents

Les parents sont autorisés à assister aux entraînements mais ne sont en aucun cas autorisés à intervenir pendant celui-ci.

Lors des déplacements en compétition, les parents laissent la responsabilité de leur enfant aux encadrant (entraîneur, responsable synchro et chaperon).

Les parents peuvent assister aux compétitions en tant que supporters c'est-à-dire qu'ils prennent en charge eux même leur déplacements, leurs repas...

Les parents pourront voir leur(s) enfant(s) après le passage de l'équipe en compétition.

9) Paiement

Les parents s'engage à payer les cours d'un montant de 51€ + un acompte au minimum de 30€ mensuellement.